



Photo courtoisie de Staden Farms

Photo courtoisie de Ian Thorleifson

Photo courtoisie de Jody Scheirlinck

Photo courtoisie de Fédération canadienne du mouton

Photo courtoisie de Canadian National Goat Federation



# VÉRIFICATION DE L'ÂGE – LES BASES

La vérification de l'âge est un élément important des systèmes de traçabilité. Les producteurs peuvent saisir et stocker les informations relatives à la date de naissance dans la base de données du Système canadien de suivi du bétail (CLTS) et les rendre facilement disponibles pour les marchés nationaux et d'exportation.

## VÉRIFICATION DE L'ÂGE | OBLIGATOIRE

La vérification de l'âge (VA) n'est pas obligatoire au Canada.

La réglementation de l'Alberta qui exigeait la VA des bovins a été abrogée en 2020. Même si la VA n'est pas une information réglementée obligatoire, les producteurs sont encouragés à enregistrer ces informations dans la base de données du CLTS administrée par l'Agence canadienne d'identification des bovins (CCIA) dans le cadre de la création d'un système de traçabilité de classe mondiale.

## PRÉVENIR LES PROBLÈMES DE VÉRIFICATION DE L'ÂGE

Vous pouvez éviter les problèmes de VA en vérifiant la date de naissance de l'animal avant l'achat.

- Les utilisateurs du CLTS peuvent voir les dates de naissance par numéro de boucle RFID.
- Une note apparaîtra sur l'historique des boucles et le certificat de naissance indiquant une date de naissance ou une modification apportée après que l'animal ait atteint l'âge de 9 mois.
- Demandez à voir le certificat de naissance avant d'acheter.

Toute erreur potentielle pourrait être adressée au vendeur à ce moment-là.

## DEUX | ERREURS RÉPANDUES

1. Les producteurs appliquent une date de début de vêlage à une série de boucles, mais ne les utilisent pas toutes pendant la même saison de vêlage. Les boucles restantes sont utilisées pour les animaux nés l'année suivante, mais les informations ne sont pas mises à jour.
2. La mauvaise année de naissance ou de début de vêlage a été saisie. Cette action ne peut être annulée que par le détenteur du compte du troupeau d'origine.

## SIGNALER | UNE DATE DE NAISSANCE

**QUI?** Une date de naissance ne peut être saisie que par le titulaire du compte du troupeau d'origine auquel la boucle a été délivrée, et non par un gardien ultérieur de l'animal.

**POURQUOI?** La vérification de l'âge a un impact majeur sur la commercialisation du bœuf à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Certains programmes de niche peuvent exiger que l'âge des animaux soit vérifié pour être admissible. Le fait d'avoir ces informations associées à une boucle facilite le processus de vérification pour tous les segments de la chaîne de production si nécessaire pour l'accès au marché.

Pour des informations supplémentaires concernant la vérification de l'âge et des FAQ, CLIQUEZ ICI

<https://www.canadaid.ca/fr/traceability/faq-age-verification/>

La CCIA est l'administrateur responsable de ce site pour les bovins de boucherie, les bisons, les moutons, les cervidés et les chèvres au Canada, en attente de réglementation (avec quelques exceptions au Québec).

Pour en apprendre plus sur comment nous travaillons ensemble sur la traçabilité, rendez-vous à

[www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca)

[info@canadaid.ca](mailto:info@canadaid.ca) | 1-877-909-2333

